

## **Lausanne - budget 2013 une gestion rigoureuse dans un contexte financier difficile**

**Dans un contexte économique difficile, la Municipalité de Lausanne propose un projet de budget 2013 présentant un excédent de charges de 44 millions de francs principalement en raison d'une forte progression des coûts en relation avec les charges cantonales et péréquatives (20 millions). Bien que ces éléments, correspondant à près de 4 points d'impôt, détériorent sa capacité financière, la Municipalité confirme sa volonté de maîtriser les charges communales (+0,2 % de croissance) et les effectifs tout en répondant aux besoins liés à la sécurité ainsi qu'à l'accueil de la petite enfance et en maintenant un haut niveau d'investissement.**

Dans le cadre du budget 2013, le compte de fonctionnement fait apparaître un excédent de charges de 44 millions de francs (contre 32 au budget 2012 et 99 aux comptes 2011 après affectation exceptionnelle à la caisse de pensions). Cette détérioration du résultat s'explique principalement par une augmentation des charges cantonales et péréquatives de 20 millions, correspondant à près de 4 points d'impôt, ainsi que par une baisse des marges liées aux réseaux de chauffage à distance, gaz, électricité, multimédia, eau et des participations de 14 millions. Au total, les éléments non maîtrisables pour la Municipalité représentent plus de 34 millions de francs. Par ailleurs, les charges d'amortissement s'accroissent de 5,4 millions, résultat des investissements importants réalisés depuis quelques années. Enfin, 5,1 millions supplémentaires ont été affectés aux domaines prioritaires définis par le programme de législature que sont la sécurité et l'accueil de la petite enfance.


Par rapport au budget 2012, l'évolution des groupes de charges dites « maîtrisables » (personnel, biens, services, marchandises et subventions) a été stabilisée à 1,16 milliard (y compris le financement des domaines prioritaires). Il en va de même pour l'évolution des effectifs qui s'accroissent de 40 EPT principalement en raison de la prise en compte des moyens alloués aux domaines prioritaires (sécurité 30 EPT et petite enfance 6 EPT).

Lancé l'année passée, un plan structurel financier permet l'amélioration du budget 2013 pour 22 millions, répartis pour moitié en diminution de charges et augmentation de revenus.

Le budget 2013 reflète ainsi la volonté politique de maîtriser la progression des charges communales (+0,2%) dans un environnement économique et social délicat, tout en allouant les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de la population lausannoise (sécurité et structures d'accueil de l'enfance) et en matière d'investissements.

Il met également en évidence la pression conséquente à laquelle est sujette la Ville, mais également toute les communes vaudoises, face à la constante augmentation des charges cantonales (facture sociale, réforme policière) qui détériore la marge de manœuvre à disposition afin d'équilibrer durablement le ménage budgétaire.

---



Ainsi, si 8 points d'impôt étaient nécessaires en 2006 afin de financer la part lausannoise liée à la facture sociale (sur 83 points), près de 19 points seront nécessaires en 2013 (sur 79 points). En proportion, la Ville consacrerait 24% de sa substance fiscale au financement de cette thématique en 2013 alors qu'environ 10% étaient nécessaires en 2006. Depuis l'année 2011, cette forte augmentation est principalement induite par la révision de lois fédérales reportant d'importantes charges sur le Canton et les communes (baisse des remboursements suite à la 5<sup>e</sup> révision AI, effets de la 4<sup>e</sup> révision de la LACI et du durcissement des conditions d'accès aux prestations de chômage).

La Municipalité exprime sa vive inquiétude face à cette augmentation qui illustre la nécessité de trouver une répartition plus équilibrée des charges cantonales. Il est en effet difficilement supportable que les communes voient leurs efforts en vue d'équilibrer leurs comptes réduits à néant par des décisions sur lesquelles elles n'ont aucune prise. Lausanne engagera prochainement des démarches auprès de l'Union des communes vaudoises (UCV) afin de convenir d'une action concertée de rééquilibrage des charges cantonales.

Dans les années à venir, le contexte économique volatil, la progression des reports de charges cantonales, les décisions fédérales et cantonales attendues concernant l'imposition des entreprises et des familles ainsi que la réduction des marges liées aux réseaux pourraient encore influencer négativement la situation financière de la Ville.

Dès lors, la Municipalité considère impératif de poursuivre et développer les travaux d'amélioration financière entrepris afin d'accroître sa marge de manœuvre, notamment via une analyse structurelle des charges de la Ville ainsi que des entités qui assument des tâches au-delà des obligations légales communales.

La direction des finances  
et du patrimoine vert

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, tél. 021 315 72 00**
- **David Barbi, chef du service financier, tél. 021 315 42 10.**

Sur internet: [www.lausanne.ch/budget](http://www.lausanne.ch/budget)

Lausanne, le 10 octobre 2012